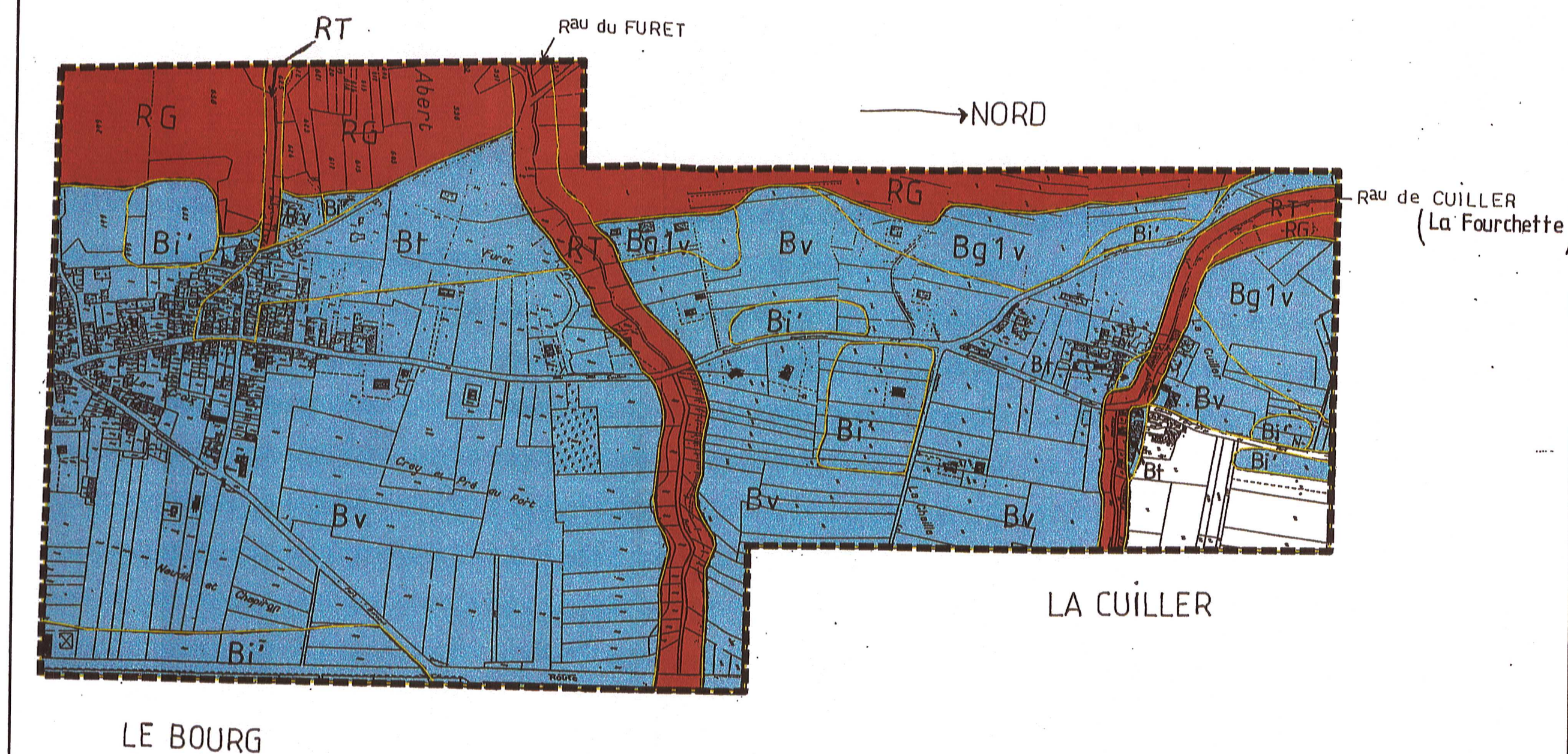
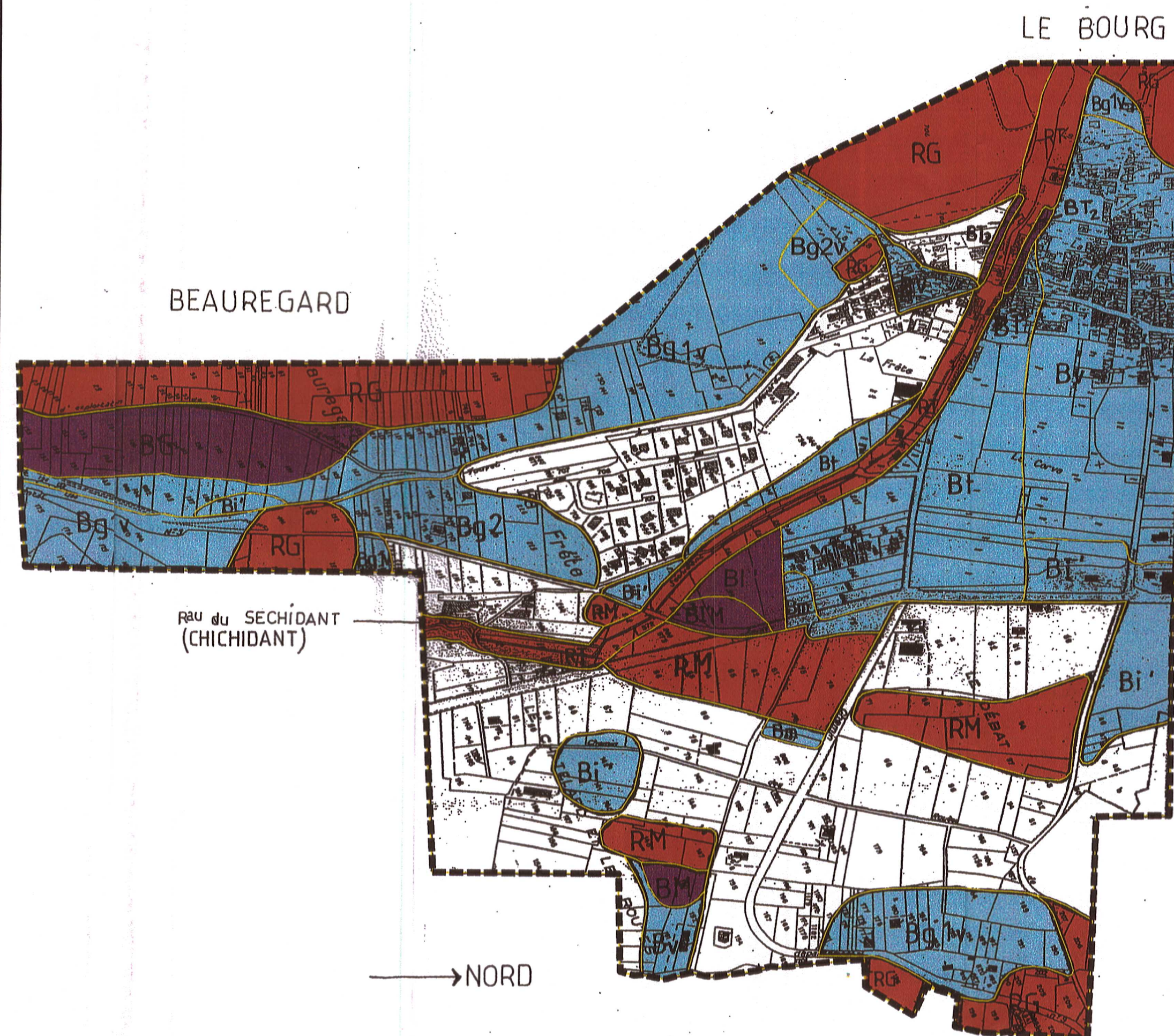
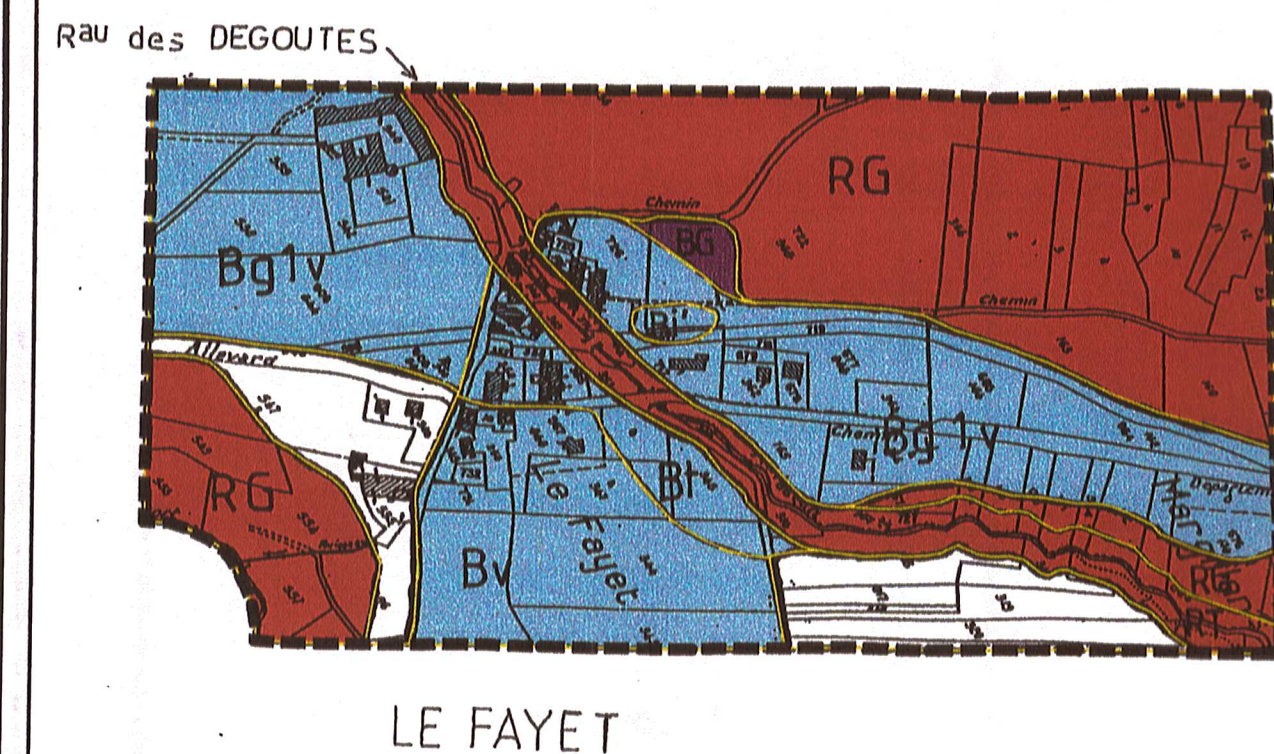




rtm
restauration des terrains en montagne
direction départementale de l'agriculture et de la forêt

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'ISÈRE

Commune de BARRAUX
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral) secteur de Boissieu

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones d'interdictions	I', i' : inondation en pied de versant
B Zones de projet possible sous maîtrise collective	M, m : marécages
B Zones de contraintes faibles	T, T1, T2, t : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
B Zones sans contrainte spécifique	V, v : ravinements et ruissellements sur versant
	G, g1, g2 : glissements de terrain
	P, p : chutes de pierres
	f : suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), vu, pour être annexé à mon éventuellement complété par un indice numérique.

arrêté du 02 AOÛT 2007
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Gilles BARSACQ

--- Limite du zonage réglementaire
présenté sur fond cadastral au 1/5 000

Réalisation : C. Vincent RTM 38
Édition : ALP'GEORISQUES

Établi le : AoûT 1998
Modifié le : Mai 2007

Echelle : 1/5000

